



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.4  
6 juin 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Trentième session  
Bonn, 1<sup>er</sup>-10 juin 2009

**Point 7 b) de l'ordre du jour**  
**Questions méthodologiques relevant de la Convention**  
**Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

### **Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

#### **Projet de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la poursuite de la mise au point de l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre (GES), notamment des mises à jour annuelles des données présentées dans les inventaires communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), du fait que des données présentées dans les inventaires communiqués par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) aient été incluses dans leurs communications nationales et de l'accès fourni par le biais de l'interface aux données sur les activités et aux coefficients d'émission implicites communiqués au secrétariat<sup>1</sup>, aux données sur la population et le produit intérieur brut (PIB)<sup>2</sup> et aux données sur les émissions nationales pour l'année de référence retenue au titre du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto<sup>3</sup>. Le SBSTA a reconnu que l'interface d'accès aux données relatives aux GES est devenue un outil utile et polyvalent, qui est activement utilisé pour afficher et récupérer les données présentées dans les inventaires de GES communiquées par les Parties au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

2. Le SBSTA a noté que faute de ressources, le secrétariat n'a pas encore inclus dans l'interface une fonction permettant, sous une forme simple et conviviale, de calculer des indicateurs définis par les

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2007/4, par. 65.

<sup>2</sup> Comme dans la note 1 ci-dessus.

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 75.

utilisateurs à partir des données sur les émissions, la population et le PIB susceptibles d'être obtenus par l'intermédiaire de l'interface<sup>4</sup>.

3. Le SBSTA, en réponse à la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session<sup>5</sup>, a étudié les moyens de fournir un accès en ligne aux informations contenues dans la base de données de compilation et de comptabilisation. Le SBSTA a jugé qu'il est techniquement possible d'inclure ces informations dans l'interface et il a prié le secrétariat de les y inclure avant la trente-troisième session de l'Organe, sous réserve que des ressources soient disponibles.

4. Le SBSTA a noté que l'insuffisance des ressources entrave désormais la mise en place de certaines fonctions de l'interface. Il a vivement engagé les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources pour la mise au point de cette interface. Le SBSTA a recommandé que de nouvelles améliorations soient apportées à l'interface s'appuyant sur les principes ci-après pour décider de l'ordre de priorité:

a) Poursuivre l'actualisation des données relatives aux GES communiquées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs inventaires nationaux et par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales;

b) Continuer à développer et améliorer les procédures d'assurance qualité/contrôle qualité afin de réduire au minimum les erreurs, les incohérences et les lacunes dans l'interface;

c) Étudier comment il serait possible de mettre à jour plus fréquemment l'interface pour corriger les erreurs;

d) Inclure des informations extraites de la base de données de compilation et de comptabilisation mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus.

5. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa trente-troisième session, les questions relatives à l'interface pour faire le point des progrès accomplis et déterminer les prochaines étapes.

-----

---

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 74.

<sup>5</sup> FCCC/KP/CMP/2008/11, par. 80.